

vu mon expérience considérable des tribunaux et de l'administration de la justice. Cette expérience m'a convaincu que les règles de loi et leur application par une magistrature indépendante sont une des plus grandes réalisations de la civilisation, et une dont nous sommes fiers à juste titre. Par contre, monsieur l'Orateur, elle m'a convaincu également que, comme toute autre institution humaine, elle peut se tromper et faire des erreurs graves.

L'être humain n'est pas exempt de préjugés et d'aveuglement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois signaler au député que son temps de parole est maintenant écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Le député n'a pas demandé de continuer.

M. Brewin: Je n'en ai plus que pour deux ou trois minutes, et je sollicite l'indulgence de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député de Greenwood continue?

Des voix: D'accord.

M. Brewin: Je voulais ajouter quelques mots à ce que j'ai déjà dit.

Les humains ne sont pas soustraits à l'aveuglement et aux préjugés tout simplement parce qu'ils sont choisis comme jurés. Ne devrions-nous pas tous hésiter à autoriser la rétention de la peine capitale ou à en assumer la responsabilité quand, à cause de la faillibilité inévitable de toute justice humaine, des innocents peuvent être soumis à la peine capitale? Ces cas ne sont peut-être pas nombreux, monsieur l'Orateur, mais ils ne devraient pas y en avoir du tout.

Ainsi, pour se convaincre de voter en faveur de ce projet de résolution, les députés devraient, à mon sens, tenir compte notamment de la faillibilité reconnue de la justice humaine. J'exhorte les députés à faire ce grand pas en avant en adoptant cette résolution. Je les prie de poser ce jalon d'une politique plus civilisée et plus humaine. Beaucoup de pays du monde libre ont aboli la peine capitale sans effets néfastes. Ils comptent parmi les pays les plus civilisés du monde.

[M. Brewin.]

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que bien des meurtres soulèvent des sentiments d'horreur et d'indignation bien naturels. La peine capitale paraît à certains le châtiment approprié. Je prétends toutefois que, dans ces cas et dans tous les cas peut-être, le meilleur guide n'est pas l'indignation, mais la pitié et un jugement objectif de la preuve.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Je voudrais en premier lieu exprimer ma satisfaction de pouvoir participer au débat sur cette très importante question. Je voudrais aussi bien faire comprendre que les opinions que j'exprime ici sont personnelles et que j'en assume la responsabilité.

Il y a quelques années, je me suis rendu à la tour de Londres, cet ancien édifice, où j'ai aperçu un énorme billot noir auquel était fixé une grosse hache. Cet instrument avait servi en plusieurs occasions pour l'exécution des condamnés. J'ai été frappé par un autre visiteur à la tour, une jeune femme attrayante accompagnée d'une petite fille très mignonne. La dame amena sa fille vers le billot pour le lui montrer. Elle parlait sur un ton craintif et s'ingéniait à expliquer à la petite fille que c'était la hache. Je me suis demandé à ce moment-là si la fillette aurait des cauchemars. J'ai surveillé sa réaction et j'ai décidé qu'elle était trop jeune pour comprendre et que son sommeil serait paisible cette nuit-là. J'ignore si elle a été ramenée à la tour pour voir de nouveau le macabre instrument.

Tout ce que je sais, toutefois, c'est qu'en quittant la Tour de Londres j'eus l'impression, une fois à l'extérieur, de revenir à une ère différente, à une époque différente. Je ne sais si j'avais raison de penser ainsi car nous voici ici, quatre ans plus tard, à débattre l'abolition possible de la peine capitale. On entendrait un cri général d'indignation au Canada aujourd'hui, j'en suis sûr, si nous exhibions en public les instruments dont nous nous servons maintenant. Nous ne tolérerions pas, je pense, d'avoir un musée d'instruments employés pour la peine capitale. Les temps changent et les enfants qui naissent aujourd'hui changent plus rapidement que nous l'avons fait ou que l'ont fait nos ancêtres.

J'aimerais vous donner lecture d'un article d'un prophète de nos jours qui, incidemment, est né dans ce pays et peut de ce fait mériter ou non l'estime. Il parle de la rapidité avec laquelle la jeune génération change aujourd'hui. L'article a paru dans le *Canadian Forum* de janvier 1964 et il s'intitule assez à propos «Meurtre par la télévision». Le prophète se